

Fiche de données de sécurité

page: 1/8

BASF Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date / mise à jour le: 23.09.2003

Version: 2.0

Produit: **FENDONA 60 SC**

(30132782/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 23.09.2003

1. Identification de la substance/préparation et de la société

FENDONA 60 SC

Numéro d'enregistrement 4798/B

Société:

BASF BELGIUM N.V./S.A.
HAMOIRLAAN 14/14, AVENUE HAMOIR
1180 BRUSSEL/BRUXELLES
Téléphone : 02/373.25.83

Renseignements en cas d'urgence:

Téléphone : 03/569.92.32

2. Composition/information sur les composants

Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, insecticide, suspension concentrée (SC)

Composants dangereux

alpha-cyperméthrine

Teneur (W/W): 5,9 %
Numéro CAS: 67375-30-8
Symbole(s) de danger : T, N
Phrase(s)-R : 25, 20, 50/53

Si des composants dangereux sont cités, les textes correspondant aux symboles de danger et aux phrases de risque sont indiqués dans le chapitre 16.

3. Identification des dangers

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

4. Premiers secours

Indications générales :

Pour les indications pour le médecin, se référer à l'étiquette du produit ou téléphoner au Centre Antipoisons (Tél: +32(0) 70 245 245).

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire de grandes quantités d'eau, secours médical.

Indications pour le médecin:

Symptômes: Impression de surdité et fourmillement des mains et des pieds, oedème pulmonaire, crampes

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, mousse, brouillard aqueux, extincteur à poudre

Risques particuliers:

monoxyde de carbone, acide chlorhydrique anhydre, oxydes d'azote, composé organo-chloré
Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

Equipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations :

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures individuelles de prévention :

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Oter immédiatement les vêtements souillés, de même que les sous-vêtements et les chaussures.

Mesures de protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Procédés de nettoyage/ramassage :

Pour de petites quantités : ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés.

Protection contre l'incendie et l'explosion :

Pas de mesures particulières nécessaires. La substance/le produit n'est pas combustible. Le produit n'est pas explosif.

Stockage

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux. Séparer des bases fortes.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'humidité. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Stabilité de stockage:

Durée de stockage : 24 Mois

Protéger des températures inférieures à : -10 °C

Protéger des températures supérieures à : 40 °C

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

67375-30-8: alpha-cyperméthrine

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

protection respiratoire lors de la libération de vapeurs/aérosols Filtre à particules EN 143 type P2, efficacité moyenne (particules solides et liquides de substances nocives).

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), chlorure de polyvinyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir le moyen de protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (DIN-EN 465)

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique:	liquide, suspension
Couleur:	blanc(he)
Valeur du pH:	7 - 8 (mesuré(e) avec le produit non dilué)
Densité:	env. 1,02 g/cm ³ (20 °C)
Solubilité dans l'eau:	dispersible

10. Stabilité et réactivité

Décomposition thermique: Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Produits à éviter:
bases fortes

Réactions dangereuses:
Pas de réactions dangereuses connues.

BASF Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date / mise à jour le: 23.09.2003

Produit: **FENDONA 60 SC**

Version: 2.0

(30132782/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 23.09.2003

Produits de décomposition dangereux: Aucun produit de décomposition dangereux connu.

11. Informations toxicologiques

DL50/par voie orale/rat > 5.000 mg/kg

DL50/par voie cutanée/rat: > 2.000 mg/kg

Irritation primaire cutanée/lapin: non irritant

Irritations primaires des muqueuses /lapin: non irritant

Sensibilisation: non sensibilisant

Indications complémentaires:

Cette information provient de produits de composition analogue.

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

12. Informations écologiques

Ecotoxicité

Données relatives à : alpha-cyperméthrine

Toxicité vis-à-vis des poissons:

Oncorhynchus mykiss/CL50 (96 h): 0,0028 mg/l
.....

Données relatives à : alpha-cyperméthrine

Invertébrés aquatiques:

Daphnia magna/CL50 (48 h): 0,0001 - 0,0003 mg/l
.....

Données relatives à : alpha-cyperméthrine

Plantes aquatique(s):

Pseudokirchneriella subcapitata/CE50 (96 h): > 0,1 mg/l
.....

13. Considérations relatives à l'élimination

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR	: Classe	9
	Groupe d'emballage	III
	Numéro ONU	3082
	Dénomination du produit	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient: ALPHA-CYPERMETHRINE)

RID	: Classe	9
	Groupe d'emballage	III
	Numéro ONU	3082
	Dénomination du produit	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient: ALPHA-CYPERMETHRINE)

Transport fluvial intérieur

ADNR	: Classe	9
	Chiffre/Lettre	
	Groupe d'emballage	III
	Numéro ONU	3082
	Dénomination du produit	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient: ALPHA-CYPERMETHRINE)

Transport maritime

IMDG/GGVSee	: Classe	9
	Groupe d'emballage	III
	Numéro ONU	3082
	Polluant marin	YES
	Dénomination technique exacte	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains ALPHA-CYPERMETHRINE)

Transport aérien

OACI/IATA	: Classe	9
	Groupe d'emballage	III
	Numéro ONU	3082
	Dénomination technique exacte	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains ALPHA-CYPERMETHRINE)

15. Informations réglementaires

Réglementations de l'Union européenne (Étiquetage) / Prescriptions nationales

Classification / étiquetage conforme à la réglementation belge.:

Phrase(s)-R

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Le(s) conseil(s) de prudence

S2 Conserver hors de la portée des enfants.
 S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
 S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
 S24 Eviter le contact avec la peau.
 S36 Porter un vêtement de protection approprié.
 S37 Porter des gants appropriés.
 S60 Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
 S61 Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Classification selon le Comité d'agrément des pesticides à usage agricole (Belgique)

Sans classe Les pesticides à usage agricole restants qui ne sont pas repris dans les classes de toxicité A et B sont non-classés. Leur vente et leur utilisation est libre.
 (BE)

Autres prescriptions

16. Autres informations

Texte intégral des symboles de danger et des phrases -R, si des substances dangereuses sont citées au chapitre 2 sous 'Composants dangereux'.

T Toxique
 N Dangereux pour l'environnement.
 25 Toxique en cas d'ingestion.
 20 Nocif par inhalation.
 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

Les renseignements ci-dessus sont basés sur nos connaissances et ne présentent aucune garantie quant à certaines caractéristiques particulières. Il est de la responsabilité de l'acquéreur de nos produits de se conformer aux législations et prescriptions en vigueur.

BASF Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date / mise à jour le: 23.09.2003

Produit: **FENDONA 60 SC**

Version: 2.0

(30132782/SDS_CPA_BE/FR)

date d'impression 23.09.2003